# Bulletin nº 2023-15

# **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

Avis important à l'intention de tous les représentants élus et directeurs municipaux

# RAPPEL : Le gouvernement du Manitoba renonce aux frais d'analyse de l'eau des puits et des citernes privés

Le meilleur moment pour tester une citerne ou un puits privé susceptible d'être touché par une inondation est une fois que les eaux se sont retirées. Nous vous rappelons que le gouvernement du Manitoba subventionne entièrement les analyses bactériologiques de l'eau effectuées entre le 8 mai 2023 et le 31 août 2023 pour les propriétaires de puits et de citernes privés touchés par les inondations au Manitoba. Cette analyse gratuite de l'eau n'est disponible qu'à Horizon Lab Ltd. à Winnipeg. Les échantillons doivent être identifiés comme étant touchés par les inondations afin de recevoir la totalité de la subvention.

### Aide aux propriétaires de puits et de citernes privés touchés par les inondations

Le 8 mai 2023, le gouvernement du Manitoba a annoncé un soutien supplémentaire aux propriétaires de puits et de citernes privés touchés par les inondations en subventionnant entièrement les coûts associés à l'analyse de leur approvisionnement en eau pour s'assurer qu'elle est potable.

« Notre gouvernement contribue à alléger le fardeau financier des Manitobains touchés par les inondations en subventionnant entièrement les coûts d'analyse de l'eau », a annoncé Kevin Klein, ministre de l'Environnement et du Climat. « Les propriétaires de puits et de citernes privés touchés par les inondations n'auront pas à payer l'analyse de leur eau potable pendant une période de quatre mois. »

« La santé publique encourage toutes les personnes possédant un système privé d'alimentation en eau qui a été touché par les inondations à analyser leur eau une fois que les eaux de crue se seront retirées afin de s'assurer que leur eau potable est saine pendant une saison où le risque est élevé », a déclaré le D<sup>r</sup> Brent Roussin, administrateur en chef de la santé publique de la province. « Il est important de prévenir le risque de maladies d'origine hydrique et la province souhaite que les propriétaires de puits et de citernes prennent des mesures pour se protéger. »

## Prévenir les risques de maladies transmises par l'eau

Les propriétaires qui pensent qu'un puits ou une citerne pourrait être compromis par les inondations doivent faire bouillir l'eau potable avant de l'utiliser. Une fois que les eaux de crue se sont retirées, l'eau doit être testée pour détecter la présence de bactéries avant de reprendre la consommation habituelle.

Les signes indiquant qu'un puits d'eau a pu être touché par une inondation sont les suivants :

- Une modification du goût, de l'odeur ou de l'aspect de l'eau du puits;
- Des analyses de laboratoire révélant la présence de bactéries dans l'eau du puits ou d'autres puits situés à proximité; et
- De l'eau se trouvant autour de la tête d'un puits ou s'accumulant dans une fosse de visite de puits ou autour d'autres puits à proximité.

Il est rappelé à tous les Manitobains qu'ils doivent tester leur système d'approvisionnement en eau au moins une fois par an et après une inondation. Une fiche d'information sur les inondations et la sécurité des puits est disponible à ce lien : Flooding and Well Water Safety (gov.mb.ca) (en anglais)

### Ressources

Pour plus d'informations sur les prévisions d'inondation, les rapports d'inondation et une carte interactive des inondations, visitez le site : <u>Information et prévision sur les risques d'inondation (gov.mb.ca)</u>

Pour toute information sur la collecte et l'expédition d'échantillons d'eau ou sur les résultats d'analyse, communiquez directement avec le laboratoire Horizon au 204 488-2035.

Pour toute demande de renseignements généraux sur le programme de subvention du gouvernement du Manitoba pour l'analyse des bactéries destiné aux propriétaires de puits privés, composez le 204 945-5762.

Pour obtenir des informations sur le prélèvement d'échantillons d'eau, la réduction du risque de contamination des puits, le traitement de l'eau des puits ou la chloration choc des puits, consultez le site suivant : Feuilles d'information sur l'eau de puits et vidéos (gov.mb.ca).

Pour les questions sanitaires concernant la consommation de l'eau potable, appelez Health Links-Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou le numéro sans frais 1 888 315-9257

Relations avec les municipalités 800, avenue Portage, bureau 508, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4